



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE GEUDERTHEIM**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 14  
Procuration : 01

Séance du 6 juillet 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM  
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

**Présents :** MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

**Membres absents excusés :**

Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote à M. Michel URBAN  
M. Yves OHLMANN « « Mme Béatrice TREIL  
MM. Patrick LUTZ

**Membre absent non excusé :**

M. Rolf RIEDINGER

M. Michel URBAN est arrivé vers 18 h 44 et a participé à la réunion à partir du point N°3.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2018
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Personnel communal :
  - ▶ risques psychosociaux : demande de subvention
6. Plan Local d'Urbanisme : demande révision simplifiée
7. Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain
8. Acquisition de parcelles : régularisation de voirie
9. Eglise Catholique : versement d'un don
10. Comité des Fêtes : versement d'un don
11. Union Nationale des Sports Scolaires UNSS/Collège Baldung Grien de Hoerd :
  - ▶ demande de subvention
12. Réseau GDS : compte-rendu d'activités annuel 2017
13. CCBZ : Rapports annuels 2017 : eau potable – assainissement – déchets

Divers

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Frédéric JUNG, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2018**

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Celui-ci est modifié au point 2 « *Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2018* »/vote : **16 voix pour et 3 abstentions** en lieu et place de 17 voix pour et 2 abstentions.

***ADOPTE avec 10 VOIX POUR  
et 5 ABSTENTIONS***

## **3. Communications diverses**

### **a. Pierre GROSS**

04/06/18 Bureau CCBZ  
07/06/18 Réunion chambre d'agriculture - SDIS  
Coulées d'eaux boueuses  
09/06/18 Inauguration Salle Polyvalente Kurtzenhouse  
11/06/18 Conseil CCBZ  
12/06/18 Coulées d'eaux boueuses  
15/06/18 Commissaire enquêteur AFUA  
22/06/18 Cérémonie CM2  
23/06/18 As Indus (20 ans)  
29/06/18 Kermesse scolaire école maternelle  
03/07/18 Axians – Muller TP – Travaux antenne  
Loustic – Spectacle de fin d'année  
04/07/18 Après-midi récréative seniors – tartes flambées

Réunion chantier chaque mercredi  
Travaux antenne

### **Agenda :**

11/08/18 au 13/08/2018 Messti  
28/07/18 et 25/08/2018 Tournée du jury concours maisons fleuries  
31/08/18 Prochain Conseil municipal

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 01/06/2018 ET LE 06/07/2018**

<b>Demandeur</b>	<b>Terrain</b>	<b>Nature de la construction/des travaux</b>	<b>Accordé le</b>
Néant			

### **b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL**

02/06/18 Permanence mairie  
05/06/18 Commission communication  
15/06/18 Conseil de l'école élémentaire  
20/06/18 Conseil de l'école maternelle  
22/06/18 Commission communication  
28/06/18 Réunion d'information de l'école élémentaire relative aux classes à double niveau  
Réunion de municipalité  
29/06/18 Kermesse de l'école maternelle et fête des 20 ans de l'ABAMA  
30/06/18 Commission réunies du CIJ : préparation renouvellement

03/07/18 Fête de fin d'année aux périscolaires et envoi du G'IM 41 à l'imprimeur  
04/07/18 Après-midi récréative seniors – tartes flambées

#### **c. Béatrice TREIL**

02/06/18 Plantations printanières  
14/06/18 Rendez-vous avec la Sté DECOLUM qui a présenté les illuminations de Noël sur les réverbères de la rue du Général de Gaulle de l'école à la sortie Brumath. Michel et moi-même avons sélectionné 3 modèles qui seront présentés à la commission aménagement et fleurissement.  
18/06/18 Réunion impôts  
22/06/18 Commission Information  
30/06/18 Commission Aménagement et fleurissement  
03/07/18 Fête des Loustics  
04/07/18 Après-midi récréative seniors – tartes flambées  
06/07/18 Conseil municipal

Army et moi-même avons passé plusieurs matinées à nettoyer les parterres de la rue de la Zorn. (3 h pour un seul parterre) ! On a même planté du ricin dans certains parterres.

#### **d. Marianne PETER**

09/06/18 Permanence mairie  
12/06/18 Réunion en mairie avec les délégués CNAS et l'ensemble du personnel  
13/06/18 90 ans de Thérèse PETER  
14/06/18 Noces d'Or des époux Emile et Jeannine KELLER  
23/06/18 Permanence mairie  
28/06/18 Réunion municipalité  
04/07/18 Après-midi récréative seniors – tartes flambées

#### **b. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL**

02/06/18 Permanence mairie  
05/06/18 Commission communication  
15/06/18 Conseil de l'école élémentaire  
20/06/18 Conseil de l'école maternelle  
22/06/18 Commission communication  
28/06/18 Réunion d'information de l'école élémentaire relative aux classes à double niveau  
Réunion de municipalité  
29/06/18 Kermesse de l'école maternelle et fête des 20 ans de l'ABAMA  
30/06/18 Commission réunies du CIJ : préparation renouvellement  
03/07/18 Fête de fin d'année aux périscolaires et envoi du G'IM 41 à l'imprimeur  
04/07/18 Après-midi récréative seniors – tartes flambées

#### **e. Jean-Luc JOACHIM**

16/06/18 Permanence Mairie  
28/06/18 Réunion municipalité  
30/06/18 Réunion commission fleurissement  
04/07/18 Après-midi récréative seniors – tartes flambées  
- Différents contacts avec les entreprises pour la préparation des travaux d'été  
- Début de rénovation du préau de la Mairie

## **4. Droits de préemption urbain**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 6 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	Eliane WITTMANN 35, Rue de Dachstein 67300 SCHILTIGHEIM	1, Rue du Puits	05-001	5,13 ares	Mme Morgane LAVERDET 3, Rue des Hirondelles GEUDERTHEIM
02	GB Patrimoine 17, Rue du Traineau HOERDT	18, Rue du Moulin	05-009	10,39 ares	M. Christophe MEYER et Mme Sandrine GOETZ 6, Rue Heyler HOERDT
03	M. Pierre MEISTER et Madame Simone WEISS 13, Chemin du Gaveliers 83119 BRUE AURIAC	8, Rue de Kurtzenhouse	06-81/8	12,47 ares	M. Jean-Charles WEISS 1, Rue des Lilas 67720 BIETLENHEIM
04	M. et Mme Christophe LABORIE 8, Rue des Vergers GEUDERTHEIM	8, Rue des Vergers	41-477/183	6,91 ares	M. et Mme Vincent MERCIER 109, Rue du Général de Gaulle GEUDERTHEIM
05	M. et Mme Patrick FRAULI 19, Rue Ste Maison GEUDERTHEIM	19, Rue Ste Maison	04-04	4,18 ares	M. Jean-Philippe FRAULI et Mme Julie MONAT 19, Rue Ste Maison GEUDERTHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

**\* de ne pas faire valoir son droit de préemption** pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **5. Personnel communal :**

### **► risques psychosociaux : demande de subvention**

La commune de GEUDERTHEIM s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux.

Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'assistant de prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE afin de mener à terme le diagnostic des risques psychosociaux, ainsi que la réalisation d'un plan de prévention et la mise à jour du document unique avec les risques psychosociaux.

Il est envisageable de mobiliser un partenariat avec le Fonds National de Prévention afin de permettre à la collectivité engagée dans la démarche d'obtenir une subvention dans le cadre de la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et de la réalisation du plan de prévention.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier doit être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- d'autoriser la collectivité de GEUDERTEIM à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire, à signer la convention afférente.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

## **6. Plan Local d'Urbanisme : demande modification**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal les raisons pour lesquelles une modification du PLU Local d'Urbanisme est rendu nécessaire.

Il précise que :

1. La commune de Geudertheim a entrepris, avec la participation des propriétaires concernés sous la forme d'une AFUA, une démarche de valorisation foncière intra-muros (dent creuse de près de 4 ha). Celle-ci garantira à terme, la jonction entre le village ancien (UA) et les lotissements plus contemporains (UB) par le biais d'une opération d'aménagement vertueuse en matière d'étalement urbain. Au vu des 2 zones UA et UB concernées, une réflexion sera menée pour définir des règles appropriées, favoriser leur intégration dans le tissu urbain de façon harmonieuse et éviter la dilapidation du potentiel foncier à l'Ouest.
2. Intégration des éléments de protection paysagère pour 2 secteurs : les terrasses du nord du ban communal et la vue paysagère du tissu urbanisé du village à partir des hauts de Geudertheim (ligne de crête)
3. Possibilité d'adaptation de la réglementation concernant l'isolation extérieure des bâtiments sur limite
4. Adaptations mineures du règlement pour corriger certains incohérences du PLU

Le Conseil Municipal,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 septembre 2004,

VU les révisions simplifiées 1 et 2 du 27 juin 2008,

VU la modification 1 approuvée le 26 février 2010,

VU la modification 2 approuvée le 30 août 2013,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,

CONSIDERANT qu'il est apparu que plusieurs points devront être revus et appréhendés à la situation locale actuelle,

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

CONSIDERANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision,

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28,

CONSIDERANT en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun,

après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

- *de prescrire* une nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Geudertheim
- *de charger M. le Maire* à prospecter pour désigner un cabinet d'études et/ou un organisme pour accompagner la Commune de Geudertheim dans la démarche de modification du PLU
- *d'autoriser M. le Maire* à signer tout document lié à la mise en œuvre de la dite modification du PLU de la Commune de Geudertheim.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **7. Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

#### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun. Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et

d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

## **DECIDE**

- **d'approuver** le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention correspondante
- **de charger Monsieur le Maire** de mettre en œuvre la présente délibération

***ADOpte A L'UNANIMITE***

## 8. Acquisition de parcelles : régularisation de voirie

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie ont été effectués, des accords trouvés avec les propriétaires, les procès-verbaux établis mais sans être formalisés par des actes administratifs ou actes notariés.

Les propriétaires sont toujours redevables de la taxe foncière alors qu'ils ne sont plus concernés par les parties de parcelles tombées dans l'emprise « voirie ».

M. le Maire propose de procéder aux régularisations nécessaires au prix de l'euro symbolique, à savoir :

références cadastrales – section	références cadastrales – N°	Propriétaires	domicile	lieu-dit	Contenance en ares
45	307	J-Georges HAMM	1, Rue du Chevreuil GEUDERTHEIM	Brumatherweg	0,52
45	308	Anne LITT	5, Rue des Vignes GEUDERTHEIM	«	0,63
45	309	Alfred KLEIN	6, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	Brumatherweg	0,12
45	310	Alfred KLEIN	6, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	«	1,08
45	327	Alfred KLEIN	6, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	«	0,23
45	404	Francis KOENIGUER	10, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	Brumatherweg	0,19
02	130	Consorts J-Claude HARTMANN par Sylvie RIEDINGER	14, Domaine de la Rose des Sables HOERDT	Rue du Cimetière	0,58
02	103	Consorts J-Claude HARTMANN	HOERDT	Dorfgrabenweg	0,12
02	132	Thierry POUILLAUDE	59, Rue du Général de Gaulle GEUDERTHEIM	59, Rue du Gal de Gaulle	0,02
03	152	Fabienne SCHMELZER	7, Rue des Petits Champs GEUDERTHEIM	Rue des Petits Champs	0,41
03	151	André JUNG	12, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	village	0,40
03	145	Erica HUTMACHER	Loeschgatterweg 12 2542 PIETERLEN (Suisse)	village	0,42
03	146	Consorts LERGENMULLER	78, Rue du Général de Gaulle GEUDERTHEIM	village	0,58
03	136	Consorts LERGENMULLER	78, Rue du Général de Gaulle GEUDERTHEIM	village	0,19
03	203	Gérard ARNOLD	2, Rue des Vignes GEUDERTHEIM	Rue des Cerisiers	0,67

03	205	Gérard ARNOLD	2, Rue des Vignes GEUDERTHEIM	Schiessmauer	0,45
45	2/115	André JUNG	12, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	Rue des Cerisiers	0,14
45	4/116	André JUNG	12, Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	Rue des Cerisiers	0,19

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dites parcelles ne sont pas louées ; elles sont à acquérir en l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- \* **décide** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles citées ci-dessus
- \* **décide** de réaliser les transactions par acte administratif dans la mesure du possible, dans le cas contraire, de faire appel à Maître Valérie BIRY, Notaire à Weyersheim
- \* **autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces transactions
- \* **désigne** Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjoint au maire, de représenter la Commune pour la signature des actes administratifs (si c'est le cas), M. le Maire faisant alors fonction de Notaire.

Les crédits nécessaires aux acquisitions des parcelles décrites ci-dessus sont prévus au budget primitif 2018, programme 147 « réserves foncières », article 2111.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9. Eglise Catholique : versement d'un don**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du versement du don de 24 615,50 € effectué par la Paroisse Catholique de Geudertheim au profit de la Commune de Geudertheim. M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir accepter ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- \* **accepte** le don de 24 615,50 € de la Paroisse Catholique de Geudertheim
- \* **dit que** cette somme sera enregistrée à l'article 7788 « produits exceptionnels divers » de l'exercice 2018.

**ADOPTE AVEC 15 VOIX POUR  
et 2 ABSTENTIONS**

## **10. Comité des Fêtes : versement d'un don**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du versement du don de 6 500 € effectué par le Comité des Fêtes de Geudertheim au profit de la Commune de Geudertheim.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir accepter ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- \* **accepte** le don de 6 500 € (six mille cinq cents euros) du Comité des Fêtes de Geudertheim
- \* **dit que** cette somme sera enregistrée à l'article 7788 « produits exceptionnels divers » de

l'exercice 2018.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11. Union Nationale des Sports Scolaires UNSS/Collège Baldung Grien de Hoerd :**

**► demande de subvention**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande en date du 5 mai 2018 du Collège Baldung Grien de Hoerd/UNSS sollicitant une participation financière pour rendre accessible les championnats de France de basket à leurs élèves. Ces championnats de France se sont déroulés du 22 au 25 mai 2018 à Saint Hilaire de Riez.

M. le Maire informe qu'il a été convenu d'attribuer 500 € selon la clé de répartition « *population* » entre les communes dont les enfants fréquentent le collège Baldung Grien de Hoerd, à savoir :

Commune	Nombre d'habitants	Participation financière
Hoerd	4 426	211,50 €
Weyersheim	3 351	160,15 €
Bietlenheim	273	13,10 €
Geuderteim	2 412	115,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **décide d'octroyer** une participation financière d'un montant total de 115,25 € (cent quinze euros 25 centimes) au Collège Baldung Grien de Hoerd/UNSS afin de rendre accessible les championnats de France de basket à leurs élèves à Saint Hilaire de Riez

\* **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018, article 6574 « *subvention* »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12. Réseau GDS : compte-rendu d'activités annuel 2017**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu d'activités annuel 2017 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

Le compte-rendu d'activités annuel 2017 est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et a été également transmis aux conseillers municipaux par courriel/format PDF.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du compte-rendu d'activités annuel 2017 de Gaz Distribution Services – Réseau GDS.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13a. CCBZ : Rapports annuels 2017 : eau potable**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 28 mai 2018.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
VU le rapport annuel 2017 sur le prix de la qualité du service public de l'eau approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

après avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13b. CCBZ : Rapports annuels 2017 : assainissement**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 28 mai 2018.

Le rapport annuel est consultable en mairie conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
VU le rapport annuel 2017 sur le prix de la qualité du service public de l'assainissement approuvé par le Conseil de Communauté de Communes de la Basse-Zorn après avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13c. CCBZ : Rapports annuels 2017 : déchets**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 28 mai 2018.

Le rapport annuel est consultable en mairie, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public du traitement des ordures ménagères approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn le 28 mai 2018,

après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



Pour extrait conforme,  
Geudertheim, le 6 juillet 2018  
Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE GEUDERTHEIM**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 15  
Procurations : 02

Séance du 6 juillet 2018

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM  
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

**Présents :** MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Marianne PETER, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

**Membres absents excusés :**

Mme Justine HEITZ a donné procuration de vote à M. Michel URBAN  
M. Yves OHLMANN « « Mme Béatrice TREIL  
M. Patrick LUTZ

**Membre absent non excusé :**

M. Rolf RIEDINGER

**Divers**

- \* **Travaux durant la période estivale :** M. Jean-Luc JOACHIM, adjoint, relate en détail les travaux qui seront entrepris : remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz dans les écoles élémentaire et maternelle, pose de volets à l'école maternelle, remise en peinture d'une salle de classe et des bureaux de la mairie, réhabilitation de l'auvent au-dessus de la porte d'entrée de la mairie, pose d'une barrière dans la forêt afin d'éviter des dépôts sauvages.
- \* **Antenne Relais :** La société TP MULLER de Krautergersheim est chargée des travaux de mise en route de l'antenne relais. En raison des travaux d'encorbellement du pont, un arrêté du maire interdit toute circulation sur le chemin rural, dit « *Obermattenweg* » du 9 au 23 juillet 2018.
- \* **Travaux de voirie – Rue du Général de Gaulle** M. le Maire informe de la tenue d'une réunion de chantier hebdomadaire (tous les mercredis). Le chantier avance à un rythme soutenu. Il précise que le tronçon situé de l'école au tabac devrait être achevé pour la rentrée scolaire 2018/2019.  
M. Frédéric JUNG demande si les commerçants lésés par les travaux de voirie seront indemnisés. Les professionnels étant assurés pour ce genre de désagrément, la CCBZ n'ayant jamais été saisie pour ce genre de situation, la Commune émet un avis très réservé. M. le Maire précise que la compétence « voirie » est du ressort de la CCBZ.
- \* **Parcelle communale - Fonds européens – PAC :** M. le Maire informe que contact a été pris auprès de la DDT- service PAC - afin de savoir si un exploitant agricole bénéficie du fonds européen/PAC pour une parcelle communale située à proximité du Moulin.
- \* **Épicerie sociale :** L'épicerie sociale fonctionne maintenant et la Commune de Geudertheim participe à hauteur de 1 €/habitant/an. Pour 2018, la participation est ainsi fixée à 2 412 €.

- \* **Manifestation du 14 juillet** : les invitations ont été envoyées.
- \* **M. Gérard BERTEVAS Agent de Surveillance des Voies Publiques** est maintenant assermenté et a entrepris la première tournée à Geudertheim ce jour. Il a constaté 12 infractions en rapport avec le stationnement. Pour le moment, il rappelle la réglementation concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules sans dresser de PV. Il vérifie également l'affichage et la validité du certificat d'assurance sur les véhicules.
- \* **Société Reichstett Matériaux** : M. le Maire informe de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 autorisant la société Reichstett Matériaux à exploiter un centre de regroupement, tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux à Vendenheim.
- \* **Catastrophe naturelle** : M. le Maire signale la parution au Journal Officiel du 5 juillet 2018 de l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans notre commune lié aux inondations.  
Pour information, la commission interministérielle est chargée de se prononcer, non sur l'importance des dégâts, mais :
- sur l'intensité anormale ou non,
  - de chaque agent naturel,
  - identifié par une commune,
- pour une période donnée.  
M. le Maire précise que l'information a été transmise aux sinistrés par voie postale, diffusée sur le site de la commune et publiée sur le panneau électronique d'information.
- \* **Grand Contournement Ouest** : M. le Maire informe du rapport et conclusion de la commission d'enquête au sujet de l'enquête publique prescrite dans le cadre de la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet du GCO sur le territoire de 22 communes situées sur le linéaire du projet.
- \* **Distribution du courrier** : Il est signalé un problème récurrent au niveau de la distribution du courrier par le facteur affecté sur la Commune de Geudertheim. M. le Maire s'engage à faire remonter cette information à La Poste.
- \* **Les réunions du Conseil Municipal – 2° semestre 2018** :
- ▶ 31 août + 19 octobre + 30 novembre + 14 décembre 2018

Pour extrait conforme,  
Geudertheim, le 6 juillet 2018  
Le Maire

